

Indicateurs de l'éducation au Canada

B2

Manuel pour le programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation

Décembre 2010

Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Dépenses des universités

Tableaux B.2.13 et B.2.14

Ce sous-ensemble de l'indicateur B2 porte sur les dépenses des universités, selon le type de dépenses, pour le Canada et les provinces. Les montants sont présentés en dollars courants ([tableau B.2.13](#)) et selon les répartitions en pourcentage ([tableau B.2.14](#)).

Concepts et définitions

- La catégorie des dépenses d'investissement représente les dépenses consacrées à l'achat d'actifs devant durer plus d'un an. Elles constituent également une mesure de la valeur du capital acquis durant l'année en question, incluant le service de la dette. Elle comprend les dépenses consacrées à la construction, à la rénovation ou à la réparation majeure de bâtiments, ainsi qu'à l'achat de matériel de remplacement ou de nouveau matériel.
- Les dépenses de fonctionnement représentent les dépenses engagées par un établissement au cours d'une année et sur une base permanente. Elles comprennent, entre autres choses, les coûts directement liés à l'enseignement, dont les salaires, le matériel didactique, le soutien administratif et le perfectionnement des enseignants ainsi que les coûts liés aux autres éducateurs, notamment les conseillers. Les dépenses de fonctionnement sont catégorisées de la manière suivante :
 - Les dépenses en rémunération du personnel (éducateurs et autres membres du personnel) qui comprennent les salaires bruts (avant les déductions fiscales, les contributions aux régimes de soins de santé ou de retraite et autres contributions ou primes d'assurance sociale ou autres), les dépenses pour les retraites (dépenses courantes ou encourues par les employeurs ou des tiers partis pour le financement des retraites du personnel enseignant présent) et les autres indemnités non salariales (avantages sociaux).

Les statistiques sur la rémunération du personnel des universités comprennent les catégories suivantes :

- les salaires versés aux membres du personnel effectuant à temps plein et à temps partiel des activités d'enseignement et de recherche (comprend les doyens, les professeurs agrégés, les professeurs adjoints et les chargés de cours; sont également inclus les paiements versés aux membres du personnel enseignant pour différents types de congés : congé administratif, congé de perfectionnement ou congé sabbatique);
- les salaires versés aux autres membres du personnel travaillant à temps plein et à temps partiel (comprend les montants versés aux membres du personnel de soutien, notamment les techniciens de laboratoire d'enseignement et de recherche, le personnel de bureau et de secrétariat, les spécialistes et les gestionnaires, les employés chargés du nettoyage et de l'entretien et les gens de métier);
- les avantages sociaux comme les caisses de retraite, l'assurance-vie collective, les régimes de soins médicaux et dentaires ainsi que les autres régimes d'avantages sociaux offerts aux employés. Le coût des avantages sociaux payés pendant les périodes de retraite anticipée ainsi que les prestations versées après la retraite doivent être inclus.
- Autres dépenses de fonctionnement qui comprennent toutes les dépenses non salariales, notamment les dépenses liées aux droits de scolarité et aux manuels, à la recherche et au développement, les cotisations payées par l'établissement à des organisations comme l'AUCC et l'ACPAU, aux services publics, aux services scolaires dispensés en vertu d'un contrat et au personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des édifices. Les autres coûts non salariaux comprennent les coûts liés à l'entretien des bâtiments ainsi que les coûts supplémentaires, notamment ceux qui sont liés à la garde parascolaire et au transport.

Méthodologie

- « Les dépenses de fonctionnement » comprennent les fonds suivants: fonctionnement général; entités spécialisées et fidéicommis; recherche commanditée; entreprises auxiliaires.
- « Les autres salaires et traitements » comprennent les paiements versés à tous les membres du personnel de soutien travaillant à temps plein et à temps partiel. Cela inclut aussi les montants versés aux personnels qui ont le titre de professeur ou l'équivalent, mais qui participent à des activités autres que l'enseignement et la recherche.
- « Les avantages sociaux » comprennent les contributions de l'établissement (au titre des traitements) au régime de retraite (y compris les paiements concernant les insuffisances actuarielles et les obligations au titre de services passés), au régime d'assurance vie collective, au régime d'assurance de maintien du salaire, au régime de soins dentaires, au régime d'indemnisation des accidents du travail, aux programmes de santé, à un programme de remise des droits de scolarité et au régime d'assurance emploi ainsi que les autres coûts liés aux avantages sociaux des employées.
- Les pourcentages présentés au tableau B.2.14 sont calculés en utilisant les valeurs en dollars courants du tableau B.2.13.

Limites

- Bien que des efforts considérables soient déployés pour veiller à ce que les universités et collèges préparent l'information conformément à la brochure explicative fournie, des limites existent quant à la comparabilité des données. Ces limites peuvent trouver leur origine dans les différences entre les méthodes comptables des établissements. Les comparaisons doivent être interprétées et clarifiées à cause des différences au regard de la taille, des programmes d'études, de la structure, du milieu physique, de la philosophie de gestion ainsi que des pratiques budgétaires et comptables des établissements. On doit donc faire preuve de prudence en comparant les données financières sur plusieurs années.
- Les comparaisons entre les régions doivent tenir compte de certains facteurs comme les diverses sources de financement, les dates de clôture de l'exercice financier, qui varient du 31 mars au 30 juin, ainsi que les diverses politiques et responsabilités provinciales en matière de financement.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3121, <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.fpl?Function=getSurvey&SDDS=3121&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2>